



Neuchâtel, 4 octobre 2018

Retour sur la session des 2 et 3 octobre 2018 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 2 et 3 octobre](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Neuchâtel organise le maintien à domicile ([18 021](#))

Le maintien à domicile réorganisé

La députée Dominique Andermatt a exposé la position du groupe socialiste.

« [...] Le groupe socialiste s'est penché avec beaucoup d'intérêt sur le contenu de la réponse à la motion 16 117 ; il relève que la Commission santé avait bien fait de déposer cette motion, qui a mis en lumière de vraies et bonnes questions.

Le groupe socialiste prend également acte concernant le cautionnement et la modification de la loi concernant la limite d'âge pour siéger au Conseil d'administration, il nous paraît évident que le travail de restructuration ne soit pas péjoré par l'absence pour raison d'âge d'un membre éminent. Les réponses de l'Institut du droit de la santé sont très intéressantes et ont permis au Conseil d'État d'envisager des modifications dans les rapports de partenariat avec NOMAD.

Notre groupe salue le fait que l'État reprenne les questions de financement résiduel au 1^{er} janvier 2019, introduise un système de financement à la prestation également à cette échéance et qu'un calendrier soit établi d'ici à 2020 pour redéfinir précisément le rôle de NOMAD.

Nous espérons que l'implication de l'Association Réseau Orientation Santé Social (AROSS) dans le rôle de coordination et d'orientation des soins permettra un suivi amélioré des patients. Le changement fréquent de personnel étant mal ressenti pour beaucoup de personnes, patients ou intervenants. Nous saluons la collaboration entre public et privé ainsi que la volonté d'anticiper une éventuelle pénurie de professionnels. [...]

En résumé, toutes les réponses à la motion ne sont pas finalisées, mais "le travail est sur les rails" ; c'est pourquoi le groupe socialiste se montre satisfait et considère que l'on peut classer la motion en l'état, mais il restera attentif au devenir de l'institution. [...] » •

Les projets de décret et de loi ainsi que le classement de la motion [16 117](#) ont été adoptés par 110 voix sans opposition.



Nouvelle halte ferroviaire de La Fiaz ([18 027](#))

Un investissement justifié et nécessaire

Le député Laurent Duding a présenté la position du groupe socialiste.

« [...] Disons-le d'emblée, le projet de réouverture de la halte ferroviaire de La Fiaz située en ouest de La Chaux-de-Fonds trouvera un soutien unanime au sein du groupe socialiste. Nous avons depuis l'origine de la démarche apporté notre appui à cet investissement, notamment dans le cadre du législatif de la Ville de La Chaux-de-Fonds lors du traitement du 1^{er} projet en 2011, puis en juin dernier lors des débats en lien avec le présent rapport.

Le rapport du Conseil d'État, avant tout technique, a été débattu efficacement dans le cadre de la commission parlementaire. Une séance aura suffi pour s'accorder sur l'importance de concrétiser ce projet dont les prémices datent de 2005, ce dernier ayant déjà fait l'objet d'informations préalables. Mieux vaut en effet saisir le train pendant qu'il roule (encore) ; tergiverser pourrait mettre à quai définitivement la réalisation de cet ouvrage.

Pour notre groupe, cette nouvelle gare répond aux besoins suivants :

- Permettre un accès facilité à un pôle de développement communal/régional stratégique au cœur de la métropole horlogère. Le périmètre concerné par la réouverture de cette halte ferroviaire comprend le nouveau quartier de l'ancienne scierie des Éplatures, un centre scolaire (le collège des Forges), le nouvel immeuble pour personnes âgées sur le site de l'ancien temple, l'ancienne usine électrique, la clinique Volta, les entrepôts Coop qui vont se reconverter, les anciens abattoirs dont la requalification est en cours. Et bien sûr un important parc de logements appelé à évoluer dans les prochaines années.
- Concrètement, les perspectives de développement de ce périmètre sont estimées à 6000 habitants et 2500 emplois ; y rouvrir une gare fait donc totalement sens.
- Cette halte ferroviaire ajoutera une desserte de proximité sur la ligne Le Locle–La Chaux-de-Fonds–Neuchâtel — sans citer les connexions vers le reste de la Suisse et la France voisine —, dont la fréquentation est forte, avec des perspectives ambitieuses de développement dans le cadre de Mobilité 2030.
- Cette halte offrira une accessibilité renforcée au nouveau quartier, dont le bassin d'emploi déjà important offre un potentiel de développement marqué. Relevons aussi que cette zone est pressentie pour accueillir un des pôles de l'administration cantonale.
- Enfin, offrir une alternative crédible à la mobilité individuelle.



En clair, il s'agit pour le groupe socialiste d'une infrastructure structurante qui représente un investissement opportun pour notre canton, investissement que nous soutiendrons avec enthousiasme.

Le coût de cette nouvelle infrastructure, 8,5 millions, est élevé. Le détail de l'investissement nuance quelque peu cette affirmation, car près de 70 % du montant concernent des éléments d'ordre technique et sécuritaire qui ne font l'objet d'aucune contestation (modification des passages à niveau en est et ouest de la future gare et installation d'un bloc de sécurité). Ce dernier élément permettra de maintenir la cadence à la demi-heure introduite en 2016 sur cet axe, ce qui aux yeux du groupe socialiste est une nécessité. Sans faire de comparaisons hâtives, en traitant le projet dont nous discutons maintenant, il faut garder en tête le coût annuel d'entretien et de réalisation d'infrastructures routières, qui dépasse largement la demande de crédit d'investissement qui nous est soumise. Notre groupe regrette, mais comprend que le financement de la Confédération ne puisse pas être renégocié. Au même titre que nous saluons l'implication financière importante de la Ville de La Chaux-de-Fonds, dont les Autorités ont présenté un rapport détaillé mettant parfaitement en lumière les enjeux du projet.

Enfin, il nous semble que ce vote, à la majorité des trois cinquièmes de notre parlement, est aussi un signal important envers la Confédération et ses services, notamment dans la perspective du développement ambitieux qu'entend concrétiser notre canton dans le cadre de Mobilité 2030. Un vote clair ne pourra que conforter notre position en vue du message du Conseil fédéral quant aux projets retenus dans PRODES 2030/2035, message attendu pour la fin du mois de novembre 2018.

En conclusion, nous sommes devant un projet qui, depuis 2011, a certes pris l'ascenseur en termes de coût, mais aussi en termes d'offre pour la population, les acteurs économiques et les entreprises ! Car l'attractivité d'une région ne passe pas uniquement par une réforme fiscale, mais aussi, davantage peut-être de notre point de vue, par des projets, bien réfléchis et qui profiteront à toutes et tous !

Nous resterons attentifs à la réalisation des infrastructures annexes relatives à la mobilité douce qui rendront cette nouvelle halte ferroviaire très compétitive, soit l'implantation d'un park & ride, des connexions efficaces aux lignes de bus urbaines de La Chaux-de-Fonds ainsi que des accès piétonniers repensés et sécurisés. Cela, c'est de la musique d'avenir, mais en bonne cohérence avec notre vision de la mobilité, nous serons là pour le rappeler au besoin.

Vous l'aurez compris : le groupe socialiste soutiendra unanimement le rapport 18 027 et le décret d'engagement financier de 8,5 millions. Il remercie les services cantonaux et communaux qui ont travaillé en bonne intelligence à l'élaboration de ce projet, attendu de notre groupe. [...] ». •

Le projet de décret a été adopté par 110 voix sans opposition.



Autorisation temporaire de prélever dans la réserve générale du SCAN ([18 035](#))

Pour concrétiser un amendement au budget 2018

La députée Johanne Lebel Calame a exposé les arguments du groupe socialiste.

« [...] Je vais essayer d'être brève, parce qu'en fait aujourd'hui, nous sommes appelés à prolonger, et sans doute finir, le débat sur le budget 2018. Il s'agit d'un point qui n'a pas vraiment été éclairci en février et qui a donné lieu à des interprétations un peu différentes entre le Conseil d'État et le groupe socialiste. Ce qui fait que, avec la permission du président, je vais traiter l'amendement socialiste que vous avez reçu et aussi donner en même temps la position du groupe sur l'amendement du Conseil d'État qui est arrivé aujourd'hui.

Ce qui se passe, ce n'est pas tellement que le groupe socialiste veut aller chercher de l'argent à tout prix au SCAN. En fait, ça n'a rien à voir avec le SCAN. Tout ce dossier est lié à l'accord politique qui est intervenu en février, entre groupes, puis qui a ensuite été validé par la commission des finances et par le Grand Conseil, sans qu'il y ait vraiment de débat ligne à ligne sur chacun des points.

À partir de là, comme une intention en lettres, on ne peut pas l'additionner à des chiffres, la commission des finances a demandé des chiffres au Conseil d'État, au département, puis 300 000 est sorti, comme ça, cela allait très bien par rapport à l'objectif qui était visé.

Par contre, si vous reprenez le rapport de la commission — le numéro 3, parce que la commission des finances a fait trois rapports —, à la page 5, l'intention était très claire : "SCAN: affectation temporaire du bénéfice à la caisse de l'État". Motivation : "Pause de 2 ans dans la constitution de fonds propres pour le SCAN, réaffectation du bénéfice".

À partir de ce moment-là, on s'est dit : ça va se faire. Or aujourd'hui — enfin, il y a deux semaines — on a reçu un rapport du Conseil d'État, qui s'est aperçu qu'il fallait une modification de loi pour pouvoir le faire.

La méthode choisie, pas de problème, c'est d'ailleurs assez propre, on va chercher dans la réserve, donc il n'y a pas d'impact sur le compte de fonctionnement du SCAN, ni cette année, ni l'année prochaine. Pour la temporalité, c'est parfait : on précise bien que c'est temporaire et que c'est exceptionnel. Deux ans, c'est ce qui avait été décidé, ici, en février.

Par contre, le Conseil d'État proposait 300 000 francs, c'est tout. Nous, on dit : ce n'est pas vraiment ce qu'on voulait, alors on a déposé un amendement, en deux parties. La première, c'est *peut* prélever. Là, on a peut-être été inutilement méfiant, il ne faut pas seulement qu'il



puisse prélever, il doit prélever, donc on écrit prélève. Ensuite, on a proposé de mettre que c'était au minimum 300 000 francs.

Après, le Conseil d'État s'est aperçu qu'il y avait un petit problème parce que, entre-temps, le dossier prévoyance.ne s'est invité dans l'hémicycle ici, puis dans les comptes du SCAN. Alors il a été discuté — la commission des finances en a discuté brièvement ce matin, dans ses Divers, parce qu'elle n'en a pas été saisie — mais il a été convenu que bien évidemment, si le SCAN doit affecter 200 000 francs, par exemple, à prévoyance.ne, il doit le faire, donc le bénéfice est calculé après cette affectation.

Cela étant, le groupe socialiste considère que sa demande est satisfaite, alors il retire son amendement au profit de celui du Conseil d'État et il vous demande d'accepter l'amendement et le projet. Voilà. » •

Le projet de loi amendé a été adopté par 91 voix contre 11.

Motion de la Commune de La Tène

Initiative communale demandant de fixer au 31 octobre la date limite pour la prise de décision ayant un impact prévisible et substantiel sur les finances communales de l'année suivante ([18 153](#))

Des contraintes rédhibitoires

La députée Sylvie Fassbind-Ducommun a exposé les arguments du groupe socialiste.

« [...] Cette motion est en fait le dépôt d'une initiative communale par la Commune de La Tène tel que le prévoient et permettent notamment les articles 26 et 27 de la LOGC (loi d'organisation du Grand Conseil).

Elle demande que le Grand Conseil adapte la législation cantonale pour que l'impact financier sur les comptes d'une ou de plusieurs communes d'une décision prise au niveau cantonal après le 31 octobre de l'année en cours voie ses effets déployés non pas pour l'exercice de l'année qui suit, mais au plus tôt pour l'exercice ultérieur. Ainsi, une décision financière du Grand Conseil prise le 7 novembre 2018 par exemple serait applicable pour l'exercice comptable de la commune pour 2020 et non pour 2019.

Pour les communes et les autres entités, il est tout à fait clair pour le groupe socialiste que les décisions financières prises en fin d'année sont très difficiles à gérer et à intégrer dans leur propre budget, que les projets de loi ayant une incidence sur le budget pris tardivement sont



néfastes pour les communes. Le groupe socialiste comprend tout à fait les soucis et les questionnements posés par La Tène, soucis qui peuvent concerner d'autres communes et toute autre entité autonome de droit public, également soumises à la LFinEc. En effet, cette loi a déployé ses effets pour l'État et les collectivités publiques du canton. Le groupe socialiste comprend l'agacement de la motionnaire et ne peut qu'adhérer à cet état d'esprit.

Cela étant dit, et malheureusement, le groupe socialiste ne peut que constater que le budget — et les lois qui peuvent l'influencer, et l'influencent — est un acte politique important pour les autorités cantonales, qui sont soumises à des contraintes également importantes, de temps notamment. Ces contraintes ne peuvent être que difficilement évitées, voire pas du tout. Pour pouvoir prendre une décision budgétaire avant le 31 octobre de l'année en cours, le budget cantonal devrait être bouclé en avril et mai. D'ailleurs, La Tène admet que l'établissement du budget est un travail de longue haleine qui commence durant l'été pour se terminer en décembre. Il en va de même pour le Canton, qui doit élaborer aussi un budget et trouver des compromis, et est soumis à un long travail également. Le laps de temps est identique pour chaque entité cantonale et communale. Si l'on adhère à la motion, il y aurait un effet boule de neige. Il faut bien trouver une date, et l'article 19 LFinEc prévoit indirectement que les budgets doivent être bouclés au 31 décembre de l'année.

Au surplus, la motion requiert une adaptation de la législation cantonale. La motion est relativement lacunaire sur ce point. On ignore de quelle loi au singulier ou au pluriel elle souhaite la modification. Est-ce la LFinEc ou une autre ?

On observe toutefois que les députés vert'libéraux ont déposé le 22 août 2018 un projet de modification de la LFinEc, destiné à prévoir que le budget d'une commune soit soumis à l'approbation du département cantonal avant le 31 mars du nouvel exercice. L'idée est donc de reculer de 3 mois le dépôt du budget communal au lieu d'avancer de 2 mois le dépôt du budget cantonal. Il y aura donc lieu de voir l'évolution de la situation une fois ce projet de loi examiné.

Quoi qu'il en soit, le groupe socialiste refusera la motion, et ce avec un certain regret. [...] » •

La motion a été refusée par 77 voix contre 15.



Postulat du groupe PopVertsSol

Valorisation économique de la transition énergétique ([18 151](#))

L'heure est à l'action

La députée Martine Docourt Ducommun a présenté la position du groupe socialiste.

« [...] La transition énergétique a été débattue à de nombreuses reprises au sein de notre parlement. Que ce soit lors des révisions de la loi sur l'énergie ou de l'introduction de la loi sur l'approvisionnement en électricité, le groupe socialiste a souligné son attachement à une approche durable tournée vers l'avenir. Il l'a aussi rappelé lors des discussions sur les derniers budgets, en appelant à plus d'investissements dans ce domaine.

Fin 2008, alors que la crise financière touchait la Suisse et l'économie mondiale, la Confédération annonçait un projet de relance. Parmi les mesures de ce plan de relance proposé par le Conseil fédéral, nous trouvons le programme d'assainissement énergétique des bâtiments qui deviendra par la suite le programme Bâtiments. Il s'agit d'un exemple concret de valorisation économique de la transition énergétique. Valorisation auquel nous sommes, nous groupe socialiste, fortement attaché.

C'est dans cette même optique que le Parti socialiste suisse lançait en 2010 son initiative Cleantech. Cette initiative, qui demandait un soutien accru à ces technologies, était déposée en 2011 puis retirée en 2013 au profit d'un contre-projet.

Actifs sur le plan fédéral, nous ne sommes pas restés les bras croisés à l'échelle cantonale. Notre action s'est ainsi constamment inscrite dans le sens d'une consolidation du fonds cantonal de l'énergie. Fonds qui permet d'investir dans les énergies renouvelables et les économies d'énergie.

Lors de la session de novembre 2013, notre plénum acceptait sans opposition le postulat 13 158 Soutien à la création d'emplois dans les secteurs du développement durable. Il souhaitait ainsi offrir à chacune et chacun une place de travail stable dans l'économie du futur. Le postulat sera finalement retiré suite au rapport du Conseil d'État 15.019 Développement économique. Ceci, car les Cleantech figuraient comme domaine d'action stratégique dans ce rapport, pour la diversification du tissu économique de notre canton.

Pour mémoire, la stratégie énergétique 2050 a été fortement plébiscitée dans notre canton. Ce qui est bien le signe que les citoyennes et citoyens ont compris les enjeux et les opportunités qui existent aussi dans notre canton quant à cette transition. Transition que personne ne remet en cause.



Nous sommes cependant d'avis que l'heure n'est plus à l'évaluation économique d'une telle transition, mais bien à l'action concrète. En premier lieu par l'investissement dans les énergies renouvelables et au travers des économies d'énergie.

Évaluer longuement est sage, mais le temps manque. Nous sommes convaincus que notre parlement doit en priorité réfléchir à savoir comment consolider le fonds de l'énergie pour mener des actions concrètes pour une transition énergétique. Nous devons investir également dans le domaine de l'adaptation.

Le fonds actuel a plutôt vocation à soutenir les demandes du programme Bâtiments, mais pourquoi ne pas réfléchir à d'autres vocations, dans le domaine du développement économique par exemple ?

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste s'abstiendra. [...] » •

Le postulat a été refusé par 46 voix contre 33.

Postulat Zoé Bachmann

Pour un rabais d'impôt sur les primes d'assurance-maladie [\(18 152\)](#)

Concentrons nos efforts pour appuyer les revenus les plus faibles

La députée Martine Docourt Ducommun a exposé les arguments du groupe socialiste.

« [...] C'est avec un certain étonnement que le groupe socialiste a pris connaissance du postulat qui nous est soumis aujourd'hui.

Non pas que la thématique des primes maladie, et plus précisément leur augmentation régulière, ne nous préoccupe pas, mais c'est ici la forme qui nous étonne. Elle nous étonne, car comme indiqué dans le développement du postulat, notre plénum a, lors de sa séance du mois d'avril, accepté un postulat issu du bureau du Grand Conseil, faisant suite à l'irrecevabilité de l'initiative populaire pour la défiscalisation des primes maladie.

En acceptant ce postulat, nous avons donné mandat au Conseil d'État d'intégrer cette thématique dans le cadre de sa réforme fiscale. Dans ce sens, nous attendons la réponse définitive du Conseil d'État. Nous soulignons que le postulat laisse la porte ouverte à toute proposition allant dans le sens d'une diminution de la charge des primes des caisses maladie pour les habitantes et habitants du canton de Neuchâtel.

Ceci pour la forme, revenons sur le fonds.

La solution proposée par la députée Bachmann ne convainc pas au sein du groupe socialiste.



Même si le rabais d'impôt est théoriquement plus social qu'une déduction fiscale, pas sûr que dans le cas présent, le but envisagé soit réellement atteint. Quand bien même il serait possible d'introduire un tel mécanisme, ce serait priver l'État de ressources importantes. Ressources importantes pour accomplir les missions de l'État.

Alors que l'État peine déjà à soutenir les personnes qui en ont besoin, la mesure diluerait le soutien en permettant à des contribuables qui n'ont pas besoin de profiter d'un rabais d'impôt. Le calcul du montant des primes n'étant pas proportionnel aux revenus, l'explosion des coûts de la santé se fait principalement sentir pour les bas revenus et la classe moyenne. Nous sommes convaincus que nous devons concentrer nos efforts sur les revenus faibles à moyens, éventuellement grâce à la fiscalité, mais surtout grâce au système de subsides.

Dans ce sens, nous nous réjouissons du rapport du Conseil d'État pour en débattre.

Notons encore qu'il ne nous paraît pas des plus opportuns d'alimenter l'illusion selon laquelle une déduction ou un rabais d'impôt accordé sur les primes résoudra le problème. D'autres voies sont possibles et plusieurs initiatives populaires sont d'ailleurs en cours de récolte.

Le scandale de l'augmentation des primes est la conséquence de décisions politiques prises par la majorité bourgeoise aux Chambres fédérales. Des décisions pour lesquelles nous n'avons, en tant que Canton, aucune réelle marge de manœuvre, alors que ces augmentations impactent plus fortement notre canton, au regard de sa situation socio-économique. Mais des décisions prises, il est important de le rappeler, par des élus fédéraux qui, en grand nombre, ont des liens avec les caisses-maladie. Les déclarations récentes de certains élus sous la coupole n'ont que confirmé des pratiques dénoncées depuis de nombreuses années par notre parti.

Finalement, nous ne voulons pas entrer dans des discussions d'ordre juridique quant à la proposition du postulat. Nous sommes d'avis que ces éléments devraient figurer dans le rapport du Conseil d'État en réponse au postulat si celui-ci devait être accepté.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste s'abstiendra majoritairement. [...] » •

Le postulat a été refusé par 48 voix contre 24.

Crédits supplémentaires 2018 ([18 026](#))

Une tradition de fin d'été, des dépenses déjà faites

Le député et président de groupe Baptiste Hurni a exprimé l'accord du groupe socialiste.

Le projet de décret a été adopté par 103 voix sans opposition.



Recommandation du groupe Vert'Libéral-PDC

Budgétisation plus prudente après tout dépassement de crédit ([18 189](#))

Avec des règles de trois, on ne ferait plus de politique

La députée Johanne Lebel Calame a livré le fruit des réflexions du groupe socialiste.

« [...] Le groupe socialiste a tenu une séance de groupe pour discuter de cette recommandation des Vert'libéraux. Il en avait déjà parlé l'année passée, évidemment, dans le même contexte. Je vous le dis tout de suite : il n'acceptera pas la recommandation. Pour différentes raisons.

Pas vraiment parce qu'il adore les crédits supplémentaires, mais parce qu'il considère — je me mets dans la peau d'un conseiller d'État — que c'est la meilleure invitation à ne pas réformer, ou, aux services, à surbudgétiser. Parce que si on identifie des crédits supplémentaires, des dépenses constantes, tous les commissaires rapportent, disent : "Ça ne va pas, il faut vraiment faire attention, mieux gérer la chose." Donc si on met la somme au budget, bien voilà, on la dépense.

Ensuite, d'un autre point de vue, si on se met à appliquer pas vraiment des règles de trois, mais des trucs un peu mécaniques, on ne fait plus du tout de politique. Et quand même ! Les choix budgétaires, ce sont des décisions importantes. (Je pense que vous avez entendu cet argument-là ce matin en Cofi à propos d'autre chose.) Mais cela devient un système un peu compliqué.

Après, plus sérieusement dans un sens, si on le fait pour les dépenses, il faudrait qu'on le fasse pour les recettes. Autrement dit, si on met les dépenses les pires possibles, on met les recettes les mieux possibles. Là, je ne suis pas sûre que vous allez suivre le raisonnement !

Mais, plus concrètement, je vous inviterais, s'il y a des questions de lignes budgétaires comme cela qui viennent et qui sont très concrètement possibles, pour des améliorations, comme votre groupe est invité aux débats de la commission des finances sur le budget, on se met au travail tout bientôt, alors c'est très volontiers qu'on discutera des points sur lesquels on pourrait améliorer le budget. En trouvant toujours les compensations nécessaires, évidemment.

Vous l'avez compris, le groupe, unanime, refusera la recommandation. [...] » •

La recommandation a été retirée.



Postulat du groupe Vert'Libéral-PDC

Nouvel instrument d'insertion pour jeunes en difficulté testé en Thurgovie : une piste intéressante à explorer dans le cadre du New Deal ? ([18 153](#))

Un projet qui pose plus de questions qu'il n'apporterait de réponses

Le député Jean-Claude Berger a présenté la position du groupe socialiste.

« [...] De prime abord, concernant ce postulat, nous pourrions y trouver un certain intérêt, du fait que cela pourrait impliquer des entreprises privées dans une telle démarche. Mais, en développant notre analyse, cela pose davantage de questions que cela ne permet d'imaginer qu'il s'agit ici d'une piste pertinente à suivre. Voici quelques-unes de ces questions, en lien évidemment avec l'insertion dans notre canton, questionnement dû au fait que le public visé n'est pas très bien identifié, hormis que ce serait des jeunes en difficulté, et donc, a priori, "fragiles" :

- Même s'il s'agit d'une démarche volontaire, comment bien coordonner les démarches, du fait des déjà nombreuses mesures pour des publics différents à insérer et ne pas "épuiser, voire irriter" les employeurs potentiels ?
- Quels modèles pédagogiques ou quels concepts d'accompagnement sous-tendent un tel projet ? Une pédagogie par imitation ? Une pédagogie par immersion ? On plonge un jeune en difficulté dans le milieu professionnel et par "capillarité", par "contamination", il va pouvoir ainsi développer des compétences ? Cela se passe-t-il vraiment ainsi "pour de vrai" ?
- Ce n'est déjà pas facile aujourd'hui de trouver des places pour des apprentis sans difficulté particulière. La tâche ne sera pas simple. Mais il y aura certainement des employeurs prêts à relever le défi. Cependant, si l'on a la représentation que l'on puisse placer ainsi un ou une jeune en difficultés cognitives, même si les exigences sont un peu moindres, l'accompagnement pour une telle population n'est-il pas bien plus exigeant encore sur un plan psychopédagogique ?
- Quelles sont les compétences que les jeunes pourraient développer et de quoi parlons-nous ici ? En formation, vous devez certainement savoir que, depuis bien des années, quand on parle de compétences, sous-entendus professionnelles et quel que soit le niveau de formation, celles-ci font partie d'un référentiel de compétences propres à un métier, voire une activité. Quelles seraient ces compétences ? De production ? De comportement ? Quelles seraient les agilités cognitives ou de dextérité attendues ? En



fait, être compétent, c'est, en situation de production, être à la fois adéquat au niveau du comportement et d'un certain niveau de performance. Et une compétence contient à la fois différentes capacités et savoirs. Ce qui serait visé dans ce projet ne serait-il pas plutôt l'employabilité ?

- Mais, sans compétences reconnues, n'y a-t-il pas le risque de créer de la main-d'œuvre sous-qualifiée et bloquée, soit de n'être uniquement employable que dans notre canton ? Si cela ne débouche pas sur un projet d'apprentissage reconnu, comme a minima une Attestation de formation professionnelle (AFP) reconnue au niveau fédéral.
- Quels seraient les contrôles ou suivis pour vérifier que les jeunes sont bien accompagnés et si l'environnement professionnel est respectueux et adéquat ?
- Quel serait le modèle de rémunération pour ces jeunes ? Y en aurait-il au moins un ?
- N'y a-t-il pas encore un risque de lassitude qui pourrait surgir de la part des employeurs et des employé-e-s ? Car avec les deux ans prévus, en regard d'autres expériences avec un public semblable, il n'est pas rare de constater qu'après six mois, les situations sont encore dans une dynamique positive, mais que de poursuivre est parfois problématique pour l'employeur et les employé-e-s, sans oublier, bien sûr, le ou la jeune.
- Il est encore question d'une journée hebdomadaire passée à l'école. De quelle école s'agit-il et sur quel programme ? Professionnel, mais rattaché à quel niveau ? Ou une autre école ? Avec quel financement ?

Compte tenu de ces différentes questions pour lesquelles bien des inconnues subsistent, et pour ne pas multiplier les mesures dans le cadre du New Deal, compte tenu également de la réponse du Conseil d'État qui dit que ce projet s'inspire du projet neuchâtelois, nous permettant de constater que nous ne sommes pas dépourvus dans notre canton, nous arrivons à cette conclusion, que notre groupe refusera ce postulat. [...] ».

Le postulat a été refusé par 82 voix contre 12.



Postulat du groupe socialiste

Révolution 4.0 pour la justice neuchâteloise ([18 160](#))

Pour que Neuchâtel soit acteur de la « révolution »

Le député Jonathan Gretilat a présenté le postulat du groupe socialiste.

« [...] » Par ce postulat, le groupe socialiste vous propose d'étudier les moyens de rendre l'administration de la justice neuchâteloise plus moderne, plus économe et plus efficace.

En effet, aujourd'hui, le papier, la signature manuscrite, les dossiers physiques, les courriers et le télécopieur règnent encore en maîtres au sein des tribunaux et des études d'avocat, un peu comme au bon vieux temps. Un dossier judiciaire ne peut être qu'à un endroit à la fois, la communication peut s'avérer fastidieuse et la masse de documents papier à gérer, un peu comme à l'époque héroïque du 19^e, induit des manières de fonctionner coûteuses, gourmandes en temps et inadaptées aux exigences d'une société numérique. Imaginez les gaspillages possibles lorsque magistrats, personnel administratif et mandataires sont réduits à se transmettre un dossier physique d'un site à l'autre, par courrier postal ou par porteur, à s'échanger de la correspondance papier pour un tout et un rien, à abattre des forêts entières pour les faire passer dans les imprimantes, à se perdre dans des tonnes de classeurs fédéraux. C'est aujourd'hui une réalité quotidienne dans l'administration de la justice. Les mauvaises langues diront que notre postulat aurait même dû être dénommé « Révolution 1.0 », vu que le simple fait de systématiser le scannage des documents judiciaires papier apparaît déjà comme de la science-fiction aujourd'hui...

Vu ce constat, le groupe socialiste voit dans une dématérialisation et une digitalisation généralisée de la justice une opportunité de faire d'une pierre trois coups : premièrement, mener une réflexion en vue d'investir dans la modernisation du fonctionnement de l'État ; deuxièmement, accroître l'efficacité du système judiciaire ; troisièmement, obtenir à terme des économies de fonctionnement appréciables au vu de la situation financière de l'État.

Voilà pour l'idée générale. Maintenant, notre groupe est bien conscient que le passage à une dématérialisation intégrale de la justice ne peut pas se faire du jour au lendemain, ni tout seul dans son coin. Toutefois, dans un domaine comme celui-ci, cela vaut la peine d'être pionnier et de faire preuve d'innovation, d'une manière collaborative avec ce qui se passe au niveau fédéral et dans d'autres cantons, de manière transversale entre les différents services de l'État, mais également en partenariat avec le privé.



Notre groupe remercie le Conseil d'État pour son soutien à notre postulat sur le fond, tout en regrettant qu'il s'y oppose néanmoins. En effet, il nous semblait pourtant que cette demande d'étude allait de pair avec les réflexions et préoccupations émises par le Conseil d'État à l'appui de son programme de législature, en vue d'instaurer une administration 4.0 à tous les niveaux de l'État. Est-ce vraiment cohérent de soutenir d'un côté le passage à l'ère numérique pour l'administration cantonale et d'un autre une justice à l'ancienne, figée dans des fonctionnements devenus obsolètes ?

De plus, si le canton participe déjà activement au processus Justitia 4.0 en cours au niveau fédéral, il sera d'autant plus facile d'apporter des réponses concrètes, ou du moins des ébauches prometteuses, à la présente demande d'étude en proposant par exemple que notre canton soit pilote pour une réforme du système. Par ailleurs, si Bâle a pu introduire le dossier judiciaire numérique, pourquoi Neuchâtel n'y parviendrait-il pas ? L'argument du Conseil d'État selon lequel le canton ne peut rien faire en l'absence de base légale fédérale relève d'une certaine mauvaise foi : certes, nous ne pouvons pas pour l'instant rendre obligatoires les manières de communiquer officiellement dans les procédures régies par le droit fédéral. En revanche, non seulement nous pouvons encourager les parties qui y consentent à procéder différemment (ce serait déjà possible par des conventions de procédure), mais surtout, nous sommes pleinement souverains dans tout ce qui relève des procédures cantonales, notamment administratives, qui au passage ne sont pas concernées par le projet fédéral. Il y a donc bien matière à agir, et ce dès à présent.

De la même manière, il est pour le moins surprenant que le Conseil d'État s'estime incompétent en ce domaine. En effet, dans la mesure où le Grand Conseil peut demander au Conseil d'État d'étudier toute question en lien avec le fonctionnement de l'État, nous ne voyons pas vraiment en quoi se poserait un quelconque problème de compétence. Nous nous imaginons mal les autorités judiciaires refuser de collaborer avec le Conseil d'État pour étudier la problématique soulevée, d'autant plus si des réflexions ont déjà été initiées sur le sujet dans le cadre du projet « Justitia 4.0 ». Mais les ressources nécessaires à la mise en place d'une dématérialisation de la justice ont bien plus de chances de se trouver aujourd'hui au sein de l'administration cantonale, voire de tiers : car jusqu'à preuve du contraire, les autorités judiciaires administrent la justice dans le canton. Mais elles n'ont aucune compétence légale ni ne disposent de ressources humaines propres en matière technique, de gestion, de processus logistiques et informatiques notamment. Tout au plus, vu la transversalité de cette demande d'étude, peut-être que le Département compétent a été mal désigné.

Enfin, étudier le passage à une dématérialisation intégrale de la justice neuchâteloise représente une véritable opportunité pour notre canton : celui-ci pourrait effectivement être un pionnier en Suisse, en employant les technologies liées au *blockchain* dans ce domaine. Notre région a l'immense chance d'être un terreau fertile et de disposer de compétences de pointe dans ces



technologies du monde de demain, il serait donc judicieux de les mettre à profit ! Et les impératifs de confidentialité, de sécurité et d'intégrité des données liés aux affaires judiciaires s'accordent justement parfaitement avec les possibilités offertes par les technologies liées au *blockchain*.

Pour ces raisons ainsi que pour tous les motifs qui figurent déjà dans le développement écrit du postulat, nous vous recommandons de soutenir ce postulat, et vous remercions pour l'attention que vous y porterez. [...] » •

Le postulat a été accepté par 51 voix contre 46.

Postulat du groupe libéral-radical

Perception automatisée de la taxe de séjour pour les nuitées réservées via Airbnb ([18 161](#))

Un premier pas vers plus de clarté

Il est revenu au député Philippe Loup de défendre la position du groupe socialiste.

« [...] Le postulat que nous propose le groupe PLR vise le prélèvement automatique par Airbnb de la taxe de séjour. L'idée n'est pas inintéressante même si sa mise en œuvre efficace est sujette à questionnement pour le groupe socialiste.

Plus globalement, l'offre Airbnb en matière d'hébergement s'apparente sur certains aspects à celle d'Uber en matière de taxi. En effet, l'anonymat des lieux d'hébergement, le manque de transparence dans la comptabilité générale des nuitées ne manquent pas de nous interpeller. À ce titre, la nouvelle loi fiscale française oblige Airbnb à déclarer également les revenus générés auprès de chaque hébergement. On est ici bien au-delà de la seule perception de la taxe de séjour.

Les travers mentionnés ci-dessus peuvent à l'évidence provoquer une distorsion de concurrence en défaveur des hébergements plus traditionnels que sont les hôtels.

On peut comprendre évidemment que les jeunes ou les familles avec enfants s'identifient à cette nouvelle économie, revendiquant des tarifs plus avantageux avec des procédures de réservation très aisées. Néanmoins, ces nouveaux types d'hébergement devraient aussi appliquer les règles et les obligations auxquelles sont soumises les autres formes.

Nous croyons savoir que les hôteliers ne sont pas opposés à Airbnb. Mais ils demandent simplement qu'ils soient aussi soumis aux législations et réglementations en vigueur, notamment en matière d'obligation d'annonce, de règlement de l'impôt, de normes



énergétiques, de normes d'hygiène, et j'en passe... Et aussi, bien sûr, le règlement de la taxe de séjour.

Ainsi, en relation avec la faisabilité de la demande émise par ce postulat et la réelle importance de la plateforme Airbnb sur ce domaine, le groupe socialiste, malgré les explications du chef du Département, soutiendra la sagacité de la proposition du groupe PLR. [...] » •

Le postulat a été accepté par 105 voix contre 2.

Postulat de député-e-s Vert'Libéraux

Gestion responsable de l'asphalte usagé ([18 176](#))

La voie du recyclage

Le député Philippe Loup a présenté la position du groupe socialiste.

« [...] Les produits issus d'hydrocarbures sont sujets au recyclage. Il en est ainsi des matériaux en plastique, pourquoi n'en serait-il pas de même de l'asphalte et des produits bitumineux ?

Selon une Commission des Infrastructures routières précédente, l'on a appris que l'asphalte actuel, plus traité par des raffinages successifs pour des raisons environnementales, provoque une durabilité moins grande. L'adjonction de certains polymères atténue partiellement cet effet, mais ces adjonctions ne sont que peu favorables à l'environnement. Cette situation exige le recyclage de l'asphalte, ce qui devient une exigence pour bien des pays, provinces et autres cantons. Cette réutilisation est nécessaire, mais également économiquement favorable pour le groupe socialiste.

La suite de mon intervention est fondée sur des informations récoltées sur le site d'une entreprise de Langenthal, appartenant à un conseiller fédéral démissionnaire, spécialisée dans ce recyclage, ainsi que sur celui de l'Office cantonal des Ponts et Chaussées du canton de Berne.

Plusieurs techniques de recyclage sont actuellement pratiquées avec des séchoirs permettant une réutilisation de 25 % à 100 % de matériaux recyclés selon les méthodes. À un gain financier se joint une plus faible empreinte carbone de l'asphalte.

Contrairement aux déclarations du Conseil d'État pour refuser ce postulat, la possibilité d'utiliser 100 % d'asphalte recyclé existe, notamment pour la couche de fond et également le revêtement. En 2017-2018, plusieurs tronçons routiers du canton de Berne ont été rénovés de la sorte, dont la route menant de Prêles à Diesse, où une grande partie des anciens matériaux a été traitée puis réutilisée. "Cette façon de faire — je cite le chef du Service des Ponts et Chaussées du Jura



bernois — a été appliquée à plusieurs reprises et nous en avons toujours été satisfaits. Je ne peux que la recommander.”

Le groupe socialiste soutient donc le postulat des députés verts-libéraux. » •

Le postulat a été accepté par 56 voix contre 46.

Motion de député-e-s Vert'Libéraux

Entretien différencié de la voirie. Pour une biodiversité accrue ([18 177](#))

Le bon sens au service de la biodiversité

Il est revenu au député Philippe Loup de défendre la position du groupe socialiste.

« [...] Un entretien différencié de la voirie participe effectivement à une biodiversité accrue. Il convient évidemment qu'un fauchage “intelligent” ou raisonné, à faire plutôt vers l'automne, ne s'effectue pas au détriment des infrastructures routières et de la sécurité de ses usagers.

Pareille pratique contient des enjeux environnementaux, mais aussi économiques. Si l'accotement d'une route se doit d'être entretenu notamment en raison de la visibilité, un entretien différencié est à évaluer tant pour les fossés que pour les talus.

Il va de soi que la visibilité, mais aussi la circulation des piétons, doivent être assurées. La viabilité hydraulique des fossés est également à prendre en compte. Ceci posé, le groupe socialiste considère qu'il est important d'évaluer avec justesse les enjeux environnementaux que le développement de cette motion présente fort bien. L'on peut mentionner :

- développer la faune et la flore ;
- maintenir l'espace paysager en bon état ;
- insérer au mieux les routes dans leur environnement paysager ;
- contrôler les plantes invasives, avec l'objectif de les éradiquer.

Les enjeux économiques méritent aussi d'être nommés. À ce titre, l'on peut mentionner :

- optimiser les opérations d'entretien en évitant le gaspillage et les opérations inutiles dans une logique patrimoniale ;
- utiliser le matériel adéquat en bannissant les machines ne permettant pas le fauchage à 10 cm et plus et n'ayant pas une vitesse de rotation moindre que 2 500 tours/minute, afin d'éviter l'arrachage des plantes ;
- adopter les opérations de fauchage avec une fréquence adaptée et la période de coupe ;
- maintenir un couvert végétal limitant l'érosion des pentes.



Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste acceptera cette motion des députés verts libéraux à condition qu'elle devienne un postulat. [...] ». •

La motion a été transformée en postulat. Non combattu, le postulat a été accepté.

Interpellation du Groupe socialiste

Neuchâtel ne saurait rester sourd et aveugle aux drames humains qui se jouent en Méditerranée ([18 193](#))

La députée Florence Nater a développé oralement l'interpellation du groupe socialiste.

« [...] Alors que nous siégeons au sein de ce Parlement, de nombreux drames humains se jouent aux quatre coins du monde. Dans leur sillage, des centaines de milliers de personnes prennent la route de l'exode à la recherche de protection, de sécurité et/ou d'une vie meilleure.

Autant de drames devant lesquels nous nous sentons souvent impuissants, parfois même indifférents, mais toujours, ou presque, dépassés.

S'il est vrai que la capacité de la Suisse, *a fortiori* du canton de Neuchâtel, de peser sur la résolution des conflits reste limitée, à l'exception notable toutefois des bons offices que peut offrir notre pays, doit-on immanquablement être fataliste et résigné alors que des milliers de migrants prennent la mer au péril de leur vie ? Nous estimons que non, que cette question concerne tous les États, européens en tête, au regard des valeurs sur lesquelles reposent nos démocraties.

Nous faisons aujourd'hui face à une situation particulièrement dramatique. Les États limitrophes de la Méditerranée verrouillent les accès au continent, invoquant leur incapacité à accueillir tous les migrants qui cherchent à gagner l'Europe ; l'un des bateaux de sauvetage de SOS Méditerranée se voit privé de pavillon et ne peut plus remplir sa mission de sauvetage. Des décisions qui condamnent des centaines de personnes, si ce n'est plus, à une mort presque assurée. Des décès qui viendront s'ajouter aux 17 000 personnes mortes ou disparues en Méditerranée depuis le 1^{er} janvier 2014 selon l'Organisation internationale des migrations.

S'appuyant sur son rapport 2017, le Secrétariat d'État aux migrations annonçait en janvier 2018 que la Suisse avait atteint sa quote-part en accueillant 1500 personnes provenant d'Italie et de Grèce, ainsi que par son appui au Bureau européen de l'asile. Si on peut se réjouir que la Suisse ait tenu ses promesses de 2017, nous nous interrogeons sur l'adéquation des engagements de la Suisse à la nouvelle configuration que connaît l'Union européenne, en particulier avec la fermeture des ports en Italie.



Le groupe socialiste est pleinement conscient que plusieurs questions que soulève cette interpellation relèvent de compétences fédérales et non cantonales. Rappelons toutefois que notre Constitution cantonale prévoit aussi d'agir en matière de coopération intercantonale et internationale et que, par ailleurs, le canton de Neuchâtel dispose d'une expérience et d'une expertise dans le domaine de la migration qui pourraient peut-être servir aux travaux fédéraux.

Notre interpellation comprend deux questions principales :

- Le canton de Neuchâtel dispose-t-il de relais et d'audience auprès des instances concernées sur un plan fédéral pour être acteur de cette problématique ?
- Et si oui, comment le canton en fait-il usage ?
- Une troisième question pourrait se poser : le canton de Neuchâtel peut-il intercéder auprès de la Confédération pour que, par exemple, les demandes d'asile puissent à nouveau être déposées auprès des ambassades ?

En conclusion, quelle que soit l'instance — fédérale ou cantonale — susceptible de répondre à notre interpellation, une chose est sûre Neuchâtel ne saurait rester sourd et aveugle aux drames qui se jouent en Méditerranée. [...] » •

Interpellation du Groupe socialiste

L'évènement Capa'cité rime-t-il avec mixité ? ([18 194](#))

La députée Martine Docourt Ducommun a développé oralement l'interpellation du groupe.

« [...] Il serait faux de dire que ces derniers mois, le thème de l'égalité économique n'a pas été abordé dans les médias ou dans les parlements. En effet, l'égalité salariale, faisant partie de l'égalité économique, a souvent été évoquée dans le cadre du traitement de la loi sur l'égalité aux Chambres fédérales.

De plus, le 22 septembre, plus de 20 000 personnes se sont réunies dans les rues de Berne, pour manifester, pour exprimer leur ras-le-bol envers les discriminations et pour mettre fin aux inégalités salariales. Un message que certains n'ont pas souhaité entendre, comme nous avons pu le constater quelques jours plus tard au moment du vote aux Chambres fédérales.

Ceci étant, même si l'on atteignait demain l'égalité salariale entre hommes et femmes, bien que cela soit une étape incontournable, les inégalités économiques n'auront pas pour autant totalement disparu :

- Seuls 19 % des membres de comités de direction et de conseils d'administration en Suisse sont des femmes, selon une étude d'audit et de conseil EY publiée en 2017.



- Encore plus d'un tiers des femmes suisses travaillant à plein temps gagnent moins de 4 000 francs par mois.
- Et seulement tout juste 7,5 % des femmes gagnent plus de 8 000 francs par mois.

Des constats qui nous démontrent que les efforts doivent être poursuivis afin que les femmes ne soient plus les victimes faciles de la précarité. Pour faire face à cette situation, qui certes évolue, il est important de mener une politique d'encouragement à la mixité des métiers. Même si la conduite d'une telle politique n'est pas la seule solution pour atteindre l'égalité économique, il est primordial de mettre fin aux stéréotypes et dans ce sens, l'État a un rôle important à jouer. Encourager l'égalité professionnelle, l'égalité des chances passe par des présentations des métiers non genrées, non stéréotypées.

C'est donc avec un certain étonnement que nous avons pris connaissance du tous-ménages invitant à venir découvrir Capa'cité :

- Christophe N, CEO
- Jean-Marc B, directeur général
- Louis R, directeur général et administrateur
- Fabian K, associé
- Et finalement Kathrine L, directrice de crèche.

Comme les clichés ont la vie dure, 4 hommes sur 5 pour présenter des postes de direction. Et la seule femme présente est directrice d'une crèche, profession encore trop souvent stéréotypée femmes. Nous ne doutons pas que Capa'cité fait des efforts pour mener une politique de promotion de la mixité des métiers, mais nous trouvons que le choix fait pour le tous-ménages est pour le moins maladroit. Nous savons que l'évènement Capa'cité est organisé par le biais d'une association, mais nous savons aussi que les liens avec l'État sont très forts.

Dans ce sens, nous aimerions savoir : quelle politique le Conseil d'État mène-t-il pour encourager et soutenir la mixité des métiers ? Et quel pourrait être le rôle de Capa'cité pour une telle politique ? [...] » •

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 4 octobre 2018.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.